

Procès-verbal d'une séance ordinaire, tenue le 8 septembre 2021 sous la présidence de monsieur le maire Martin Roch.

Le conseil de la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana siège en présentiel. Sont présents à cette rencontre :

Mme Julie Bois
M. Simon Roy
M. Éric Arseneault
M. Sébastien Morand
M. Félix Offroy

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.
Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Carole Dubois, directrice générale et secrétaire-trésorière intérimaire et Madame Lydia Bédard, adjointe administrative sont également présentes.

2021-09-160 1. Ouverture de la séance et présences – Avis – Séance en présentiel

À 20 h, il est proposé par Éric Arseneault et unanimement résolu par les conseillers que la séance soit ouverte.

CONSIDÉRANT les nouvelles mesures du gouvernement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut siéger en présentiel;

EN CONSÉQUENCE le conseil municipal décide de siéger en présentiel pour la séance de septembre 2021 en respectant les mesures gouvernementales à cet effet.

Adoptée

2021-09-161 1.1 Nomination de la secrétaire d'assemblée

CONSIDÉRANT : l'absence de la directrice générale, secrétaire-trésorière de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que : Mme Carole Dubois est directrice générale et secrétaire-trésorière intérimaire de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la directrice générale par intérim Carole Dubois que Madame Lydia Bédard, adjointe administrative agit à titre de secrétaire de l'assemblée ;

Et unanimement résolu par les conseillers que Madame Bédard soit secrétaire d'assemblée.

Adoptée

2021-09-162 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Sébastien Morand et unanimement résolu par les conseillers d'adopter l'ordre du jour du mois de juillet tout en laissant le varia ouvert.

Séance ordinaire du conseil municipal
Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana
Mercredi 8 septembre 2021 à 20 h
Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal d'août 2021

4. Correspondances
 - 4.1 Adoption du bordereau de correspondance informative - bordereau en annexe
5. Administration
 - 5.1 Adoption des comptes à payer
 - 5.2 Covid-19 – passeport vaccinal et infrastructures – activités municipales
 - 5.3 Acceptation de la soumission pour le rechargement de graviers sur 6 sections de chemins
 - 5.4 Acceptation de la soumission pour effectuer la migration des courriels
 - 5.5 Acceptation de la soumission pour effectuer l'évaluation de la mise à niveau du bâtiment-église
 - 5.6 Dépôt du projet : Nouvelle formule de la Banque alimentaire pour St-Mathieu-d'Harricana
 - 5.7 Rapport final – SNC-Lavalin Stavibel inc. – Assainissement des eaux usées
 - 5.8 Acceptation de la soumission Signazip pour le détour du ch. Desrosiers
 - 5.9 Dépôt de l'Entente intermunicipale portant sur l'exploitation de la plateforme de compostage et de valorisation des matières résiduelles organiques
 - 5.10 Autoriser à signer l'entente intermunicipale d'exploitation d'une plateforme de compostage
 - 5.11 Autoriser d'effectuer un appel d'offres sur invitation pour la récolte de bois 2021-2022
 - 5.12 Acceptation des soumissions pour la réalisation de travaux - programmation TECQ
 - 5.13 Gestion financière - Règlement d'emprunts au SEAO
 - 5.14 Gestion financière – Virements bancaire, conseils Daniel Tétreault CPA INC.
6. Législatif
 - 6.1 Élections Québec – Dépôt de l'Avis public – Jour du scrutin et jour de vote par anticipation
 - 6.2 Avis public – Dépôt du rôle d'évaluation foncière 2021-2022-2023
7. Urbanisme
 - 7.1 Acceptation de la modification au SADR – Plan d'urbanisme, agrandir le périmètre urbain
8. Varia
9. Période de questions :
10. Levée de la séance

ANNEXE

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Lettres reçues :

1. 17 août 2021 – Lettre manuscrite de M. Jacques Ayotte
2. Communiqué – MRC Abitibi
3. Plan d'action Racisme et discrimination
4. Régime de compensation – collecte sélective des matières recyclables

Lettres envoyées :

2021-09-163 3. Adoption du procès-verbal d'août 2021

Il est proposé par Sébastien Morand et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2021 ;

Adoptée

2021-09-164 4. Correspondances :

4.1 Adoption du bordereau de correspondance informative

Il est proposé par Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le bordereau de correspondance informative ;

Adoptée

2021-09-165 5. Administration

5.1 Adoption des comptes à payer

Comptes Août 2021

Salaires payés	
SALAIRES ÉLUS	3 641,32 \$
SALAIRES EMPLOYÉS	17 692,10 \$
TOTAL	21 333,42

Comptes payés par ACCES D		
MINISTÈRE DU REVENU	DAS QC juillet	7 984,66
	DAS CAN Juillet	2 923,27
ENERGIR	Gaz naturel du 9juil-au 10aout	19,05 \$
HYDRO-QUÉBEC	Electricité rue juillet	138,71 \$
VISA DESJARDINS	Repas-Bingo-Cybertimpact	316,46 \$
TOTAL		11 382,15 \$

Comptes payés par chèque au courant du mois		
FABRIQUE DE LA PAROISSE DE ST-MATHIEU	Location de l'église Août	1 000,00 \$
LA CAPITALE ASSUREUR DE L'ADMINISTRATION	Ass. collective Août	988,39 \$
POSTE CANADA	Médiat poste Journal juillet-août	93,01 \$
AMÉLIE LEDUC	3e guide plante 1/2 journée 19e édition	75,00 \$
ANABELLE GAGNON	Guide plante 1/2 journée 19e édition	150,00 \$
FONDATION OLO	Contribution Août 2021	350,00 \$
M.R.A.R.	Contribution Août 2021	100,00 \$
MANON DEPELTEAU	2e guide plante 1/2 journée 19e édition	75,00 \$
ROGER BOULIANNE	Déplacement Val d'Or	97,64 \$
ROGER LARIVIERE	Guide champignon en fête 19e édition	200,00 \$
WILLIAM PACK	2e guide champignon 1 journée 19e édition	150,00\$
TOTAL		3 279,04 \$

Comptes payés par chèque		
---------------------------------	--	--

ADN COMMUNICATION	Système alerte juillet	36,68 \$
ANNE-RENÉE JACOB	Archives - Soutiens août	1 470,00 \$
BMR BERGERON & FILLES INC.	Vernis Aerosol pavillon Eska	23,41 \$
	Teinture S-Transp.Pavillon Eska	51,73 \$
	Asphalte fini	151,43 \$
	Teinture S-Transp.Pavillon Eska	103,46 \$
	Tainture S-Transp.Pavillon Eska	103,46 \$
	Scellant flextra Pavillon	9,98 \$
	Epinette camp rouge	227,65 \$
	Rép. Pavillon Eska	17,22 \$
BOUTIQUE DU BUREAU GYVA	Nettoyeur a vitre bureau	6,89 \$
	Calendrier Mural Garage	9,76 \$
	Imprimante bureau	346,35 \$
	Papier 11x17 journal	43,12 \$
CANADIAN TIRE	Rép. Champs épuration	95,41 \$
CIA Informatique	Support technique portable	60,36 \$
	Licence mensuelle aout	104,62 \$
COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE	Logiciels Travaux Spécifique	218,45 \$
DANIEL TÉTREAUULT, CPA INC.	Présentation du 4 aout	459,90 \$
DL & ASSOCIÉS ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN	Disjoncteur parc 100e	18,29 \$
ENVIROBI	Location 2 Conteneurs Eska	620,87 \$
EQUIPEMENTS PROTEK DU NORD INC. (LES)	Couvre-tout bleu Stéphane	80,20 \$
FERBLANTERIE LM BERTRAND	Fer angle Alum.Pavillon Eska	10,79 \$
FOSES SEPTIQUES PROTEC-NATURE INC.	Vidange Fosse citoyen	2 874,38 \$
FÉDÉRATION QUÉB. DES MUNICIPALITÉS	Gestion plaintes et recours A.Ménard	350,50 \$
	Rôle officier municip .A.Ménard	655,55 \$
	Gestion plaintes & recours L.Bédard	350,50 \$
	Rôle officier municip. L.Bédard	655,55 \$
GROUPE LEXIS MEDIA INC.	Poste Direction & Secrétaire	427,71 \$
	Poste direction et Secrétaire	381,72 \$
	Champignon en fête 19e édition	298,94 \$
	Champignon en fête 19e édition	298,94 \$
	Champignon en fête 19e édition	298,94 \$
	Champignon en fête 19e édition	298,94 \$
H2LAB INC.	Eaux usées 05 juillet	153,78 \$
JEAN-MARIE GAGNON	Capture de castors août	343,00 \$
KIWI CRÉATION	Nom de domaine pavillon eska	34,44 \$
LAROCHE BUREAUTIQUE	Logiciel d'archivage	9 594,66 \$
LAURENTIDE RE/SOURCES	Collectes inorganiques	68,23 \$
M&M NORD-OUEST INC.	Huile hydraulique niveleuse	-6,11 \$
	Loyer annuel oxygène-ace smart	229,84 \$
	Huile hydraulique niveleuse	216,86 \$
MARIO GUÉVIN	Inspecteur août	165,00 \$
MATÉRIAUX 3+2 LTÉE (LES)	Coude 90-Scie emporte piece	29,28 \$

MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC	Bail Halte communautaire	133,37 \$
MRC ABITIBI	Max Taxi de janv-mai	600,00 \$
PAPETERIE COMMERCIALE	Boite-env.poly-papier-doigt rubber	317,74 \$
PETROLES ALCASYNA INC. (LES)	Essence pick-up brun	112,80 \$
	Essence pick-up brun	104,89 \$
	Essence pick-up + gallon	122,42 \$
	Essence pick-up brun	99,87 \$
	Essence pick-up brun	104,08 \$
	Essence pick-up gris + gallon	282,06 \$
	Essence pick-up brun	113,28 \$
PETRONOR INC.	Diesel clair	4 485,10 \$
SANIMOS INC.	Levée conteneurs Eska	639,59 \$
	Contrat LET-Recycle-Compostage	6 361,44 \$
	Levée conteneurs Eska	660,54 \$
SMS EQUIPEMENT INC.	Pieces Niveleuse	1 048,89 \$
STEPHANIE MARCHAND	Remb. couches lavables	100,00 \$
SYLVICULTURE LAVÉRENDRYE INC.	Hrs ingénieure forestier juillet	1 011,78 \$
Strongco limited partnership	Screw - joint niveleuse	520,20 \$
	Pièce niveleuse	138,52 \$
Trionex Inc	Hose cat. niveleuse	158,59 \$
VILLE D'AMOS	Crédit fact. 151397	-25,84 \$
	LET-Ecocentre-encombrants	3 773,34 \$
	Frais opération Plateforme compostage	10 068,52 \$
TOTAL		52 921,86
GRAND TOTAL		88 916,47

Le conseil municipal dispense la lecture des comptes à payer ainsi que pour les prochaines réunions du conseil, car une copie des comptes à payer est transférée au Dropbox du conseil ce qui permet aux membres sa consultation. Pour les séances du conseil à venir une copie papier sera également remise avant la séance pour que ceux-ci puissent l'avoir en main, s'il y avait des questionnements.

Il est proposé par Julie Bois et unanimement résolu par les conseillers d'adopter les comptes payés du mois d'août totalisant un montant de 88 916,47 \$ en ajoutant le montant manquant de 150 \$ à WILLIAM PACK - 2e guide champignon 1 journée 19e édition.

Adoptée

5.2 Covid-19 – Passeport vaccinal

La Municipalité suit de près les mesures du gouvernement afin d'adapter les nouvelles mesures aux activités de la Municipalité.

Depuis le 1^{er} septembre 2021, le passeport vaccinal est entré en vigueur partout au Québec. Celui-ci sera donc mis en application dans les activités de la Municipalité. De plus, nous avons ajouté une clause à nos contrats de location de la salle communautaire au sous-sol de l'église en lien avec les mesures sanitaires en vigueur et le passeport vaccinal.

2021-09-166 5.3 Acceptation de la soumission pour le rechargement de graviers sur 6 sections de chemins

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana avait lancer un appel d'offre pour obtenir des soumissions pour des travaux de rechargement sur 6 sections de chemins :

Chemin Dupuis : 2000 mètres = 5160 Tonnes
Chemin Allard : 1100 mètres = 2838 Tonnes
Chemin du Lac-Figuery : 500 mètres = 1128.75 Tonnes
Chemin du Lac-La-Motte : 300 mètres = 774 Tonnes
+ 1900 mètres = 4902 Tonnes
Chemin de l'Église : 400 mètres = 903 Tonnes

Total = 15705.75 Tonnes

CONSIDÉRANT QUE les entreprises ont été invitées à soumissionner sur le Système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions sont tous au-dessus de ce qui avait été budgété à la programmation TECQ et autorisée à 230 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons demander de modifier la programmation autorisée de la TECQ ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Félix Offroy et unanimement résolu d'accepter la soumission de Béton Fortin Inc. à 307 607,22 \$ pour le rechargement de 6 portions de chemins. D'effectuer la demande d'ajustement à la programmation TECQ et d'autoriser de compléter la différence de 77 607, 22 \$ au surplus accumulé.

Adopté

2021-09-167 5.4 Acceptation de la soumission pour effectuer la migration des courriels

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana a pris connaissance de la soumission présentée ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est à se doter d'outils, de matériels informatiques et d'un système de sauvegarde ;

CONSIDÉRANT QU'IL ne reste que les boîtes courriels à migrer, afin de s'actualiser ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission est de 1, 234, 37 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Arseneault et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser madame la directrice générale par intérim Carole Dubois à engager la dépense.

Adoptée

2021-09-168 5.5 Acceptation de la soumission pour effectuer l'évaluation de la mise à niveau du bâtiment-église

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana a pris connaissance des soumissions présentées;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut effectuer l'évaluation de la mise à niveau du bâtiment-église;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu jusqu'à maintenant trois offres de service, dont deux soumissions d'ingénieur et une soumission d'une firme architecte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Félix Offroy et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser madame la directrice générale par intérim Carole Dubois à engager les dépenses à partir du surplus cumulé pour la soumission de Hut Architecture pour l'offre de service d'étude de faisabilité par l'expertise de l'état de l'église de St-Mathieu (bâtiment église et du presbytère). Ainsi que pour la soumission d'ÉNERGAM Services d'ingénierie pour l'offre de service d'ingénierie du bâtiment église.

Adoptée

2021-09-169 5.6 Dépôt du projet : Nouvelle formule de la Banque alimentaire pour St-Mathieu-d'Harricana

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana a reçu de 2 citoyens/bénévoles de la Banque alimentaire un dépôt de projet pour une nouvelle formule qui desservirait une clientèle dans le besoins, une clientèle démunie de la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana ;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du projet d'une nouvelle formule pour la Banque Alimentaire ;

ATTENDU QUE la banque alimentaire desservie actuellement à St-Mathieu-d'Harricana a pour mission de contrer le gaspillage alimentaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers de poursuivre la formule actuelle de la banque alimentaire (ouvert à tous) en changeant le nom de celle-ci par *Distribution alimentaire* tout en appuyant les 2 citoyens/bénévoles de poursuivre à développer le projet d'une nouvelle formule pour rejoindre les personnes dans le besoin à St-Mathieu-d'Harricana.

Adoptée

2021-09-170 5.7 Rapport final – SNC-Lavalin Stavibel inc. – Assainissement des eaux usées

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana a pris connaissance du rapport final de – SNC Lavalin Stavibel inc. sur l'assainissement des eaux usées ;

ATTENDU QUE la Municipalité transmettra au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ladite rapport ;

ATTENDU QUE la Municipalité effectuera les suivis nécessaires recommandés.

2021-09-171 5.8 Acceptation de la soumission de Signazip pour la signalisation des travaux à effectuer sur le chemin Desrosiers

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana a pris connaissance de la soumission présentée ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut effectuer le changement de ponceau ;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement où est situé le ponceau à changer demande une signalisation et une sécurité accrue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Félix Offroy et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser madame la directrice générale par intérim Carole Dubois à engager les dépenses à la programmation autorisée de la TECQ.

Adoptée

2021-09-172 5.9 Dépôt de l'Entente intermunicipale portant sur l'exploitation de la plateforme de compostage et de valorisation des matières résiduelles organiques

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana a pris connaissance de l'Entente intermunicipale portant sur l'exploitation de la plateforme de compostage et de valorisation des matières résiduelles organiques;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance des modalités ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers d'accepter le dépôt de l'Entente intermunicipale.

Adoptée

2021-09-173 5.10 Autoriser à signer l'entente intermunicipale d'exploitation d'une plateforme de compostage

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales possèdent une compétence à l'égard de l'exploitation d'un système d'élimination ou de valorisation de matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Amos et les municipalités de Berry, Champneuf, La Motte, La Morandière, Launay, Preissac, St-Dominique-du-Rosaire, St-Mathieu-d'Harricana, Ste-Gertrude-Manneville, Trécession et le TNO Lac-Chicobi (ci-après les « **Parties** ») désirent valoriser les matières résiduelles organiques produites par leurs citoyens en les transformant en compost;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi (ci-après la « **MRC** ») souhaite appuyer les Parties dans cette démarche;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a effectué plusieurs démarches afin de mettre en place une Plateforme de compostage suite à une demande à cet effet formulée par les Parties;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé à la construction d'une telle Plateforme pour transformer les matières résiduelles organiques en compost pour le compte des Parties;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 569.0.1 du *Code municipal du Québec* (R.L.R.Q., chapitre C-27.1), les Parties peuvent conclure entre-elles, une entente par laquelle elles délèguent à la MRC l'exercice de tout ou partie d'un domaine de leur compétence

CONSIDÉRANT QUE les Parties désirent consigner les termes et conditions de leur entente dans un écrit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Roy et unanimement résolu d'autoriser Martin Roch, maire de la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana à signer l'entente intermunicipale d'exploitation d'une plateforme de compostage.

Adoptée

2021-09-174 5.11 Autoriser d'effectuer un appel d'offres sur invitation pour la récolte de bois 2021-2022

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana désire obtenir des soumissions pour la récolte de bois 2021-2022

CONSIDÉRANT QUE les entreprises seront invitées à soumissionner par appel d'offres sur invitation jusqu'au 24 septembre 2021 ;

Le responsable de l'appel d'offres de la Municipalité :

Aux fins d'assurer une uniformité d'interprétation des documents d'appel d'offres et pour faciliter les échanges d'information, la Municipalité désigne la seule personne suivante comme responsable de l'appel d'offres sur invitation :

- Carole Dubois, directrice générale intérimaire

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Morand et unanimement résolue de lancer l'appel d'offres sur invitation pour la récolte de bois 2021-2022 et que Carole Dubois soit dûment autorisé à titre de responsable de l'appel d'offres sur invitation.

Adoptée

2021-09-175 5.12 Acceptation des soumissions pour la réalisation de travaux - programmation TECQ

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana a pris connaissance des soumissions présentées ;

- La Société d'entreprises générales Pajula Limitée ;
- Pavage Abitibi ;
- Gestion Danny Lemay ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut effectuer les travaux déjà autorisés à la programmation TECQ;

CONSIDÉRANT QUE le financement de la TECQ est autorisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Arseneault et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser les dépenses pour les soumissions présentées.

Adoptée

2021-09-176 5.13 Gestion financière – Règlement d'emprunts au SEAO

ATTENDU QUE la Municipalité a déjà son règlement d'emprunt numéro 239;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite appliquer les propositions de Daniel Tétreault, CPA inc. d'aller en financement pour un montant de 650 000 \$;

QUE la Municipalité souhaite pour ce faire ouvrir les soumissions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Sébastien Morand et unanimement résolu par les conseillers d'aller en financement pour le règlement d'emprunt 239 de 650 000 \$.

Adoptée

2021-09-177 5.14 Gestion financière – Virements bancaire, conseils Daniel Tétreault INC

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé à Daniel Tétreault comptable agréé de nous informer de la meilleure gestion financière municipale;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite appliquer les propositions de Daniel Tétreault, CPA inc. de rembourser les marges de crédit, afin d'éviter des frais d'intérêts et de faire autoriser une marge de crédit à des fins de fonctionnement de 25 % des revenus de taxation annuels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Sébastien Morand et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser la directrice générale, secrétaire-trésorière intérimaire Carole Dubois à procéder à faire appliquer les propositions de remboursement et de demander une marge de crédit de fonctionnement.

Adoptée

6. Législatif

2021-09-178 6.1 Élections Québec – Dépôt de l'Avis public—Jour du scrutin et jour de vote par anticipation



Avis public d'élection

Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana

Date du scrutin 2021-11-07

Par cet avis public, Carole Dubois présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

- Poste de mairesse ou maire
- Poste de conseillère ou conseiller 1
- Poste de conseillère ou conseiller 2
- Poste de conseillère ou conseiller 3
- Poste de conseillère ou conseiller 4
- Poste de conseillère ou conseiller 5
- Poste de conseillère ou conseiller 6

2. Toute déclaration de candidature à l'un de ces postes doit être produite au bureau de la présidente ou du président d'élection (ou de l'adjointe ou adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant) aux jours et aux heures suivants :

Du 17 septembre au 1^{er} octobre 2021

Horaire

Mardi	De 10 h à 12 h	De 13 h 30 à 17 h 30
Mercredi	De 9 h à 12 h	De 13 h 30 à 18 h 30

Attention : le vendredi 1^{er} octobre 2021, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, **entre 9 h 30 et 20 h**, aux dates suivantes :

Jour du scrutin : **Dimanche 7 novembre 2021**

Jour de vote par anticipation : **Dimanche 31 octobre 2021**

4. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Lydia Bédard

5. Les adjointes et adjoints suivants ont été désignés pour recevoir des déclarations de candidature (le cas échéant) : Lydia Bédard

SM-1 [21-04]

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, art. 99
Règlement sur le vote par correspondance, art. 5

6. Vous pouvez joindre la présidente ou le président d'élection (ou joindre son adjointe ou adjoint, le cas échéant) à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Présidente d'élection : Carole Dubois

Adresse : 203, chemin Lanoix, St-Mathieu-d'Harricana
Téléphone : 819 727-9557, poste 325

Secrétaire d'élection : Lydia Bédard

Adresse : 203, chemin Lanoix, St-Mathieu-d'Harricana
Téléphone : 819 727-9557, poste 328

Signature

Donné à ST-MATHIEU-D'HARRICANA le 25-09-2021

Présidente ou président d'élection

2021-09-179 6.2 Avis public—Dépôt du rôle d'évaluation foncière 2021-2022-2023

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-MATHIEU-D'HARRICANA 2021-2022-2023

AVIS est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana a été déposé et ledit rôle sera à son premier exercice financier. Toute personne peut en prendre connaissance au bureau de la municipalité, au 203, chemin Lanoix, durant les heures régulières, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à cet effet, peut déposer à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette

loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel suit un évènement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

M.R.C. d'Abitibi
582, 10^e Avenue Ouest
Amos (Québec) J9T 1X3

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 59 de la M.R.C. d'Abitibi et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à St-Mathieu-d'Harricana, ce 8^e jour de septembre de 2021.

Carole Dubois, directrice générale, secrétaire-trésorière intérimaire
Directrice générale et secrétaire-trésorière

7. Urbanisme

2021-09-180 7.1 Acceptation de la modification au SADR – Plan d'urbanisme, agrandir le périmètre urbain

CONSIDÉRANT que la MRC d'Abitibi nous dispose des commentaires du MAMH régional concernant les demandes de modifications au SADR (plan d'urbanisme de la municipalité ;

ATTENDU QUE le conseil est en accord avec les changements à modifier à la demande initiale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par _____ et unanimement résolue d'accepter les propositions de la MRC d'Abitibi à la suite des commentaires du MAMH régional afin de privilégier le changement permettant la construction du nouveau garage municipal.

8. Varia

Vidéo promotionnel du 100^e de St-Mathieu-d'Harricana avec un drone

Un citoyen nous a proposé de faire un vidéo du village de St-Mathieu avec son propre drone. Il aimerait que la vidéo soit présentée au 100^e de la municipalité l'an prochain. Le conseil est d'accord pour des vidéos des infrastructures publics du village pour débiter le projet.

Le citoyen nous a remis son certificat d'autorisation à utiliser un drone ainsi que les règlements pour utiliser celui-ci de façon sécuritaire et légale.

Le conseil demande au citoyen de plus détailler son projet et de nous transmettre plus d'informations concernant principalement les droits d'auteur, les coûts, etc.

9. Période de questions

2021-09-181 10. Levée de la séance

À 21 h 25, il est proposé par Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers que la séance soit levée.

Adoptée

Martin Roch, Maire

Carole Dubois, Secrétaire-trésorière intérimaire